

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 11 septembre 2017, au 162 chemin des Prés, sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Riopel, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et faisant quorum :

M. Jean-Jacques Trépanier #1	Mme Thérèse Lemay #5
M. Daniel Rose #6	Mme Diane Laverdière #2
M Mario Deschâtelets #4	M. Réal Nolet #3

Mme Céline Dupras, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance à 19h30

2017-09-122 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, appuyé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée

2017-09-123 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AOÛT 2017

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Rose et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 août 2017, tel que déposé.

Adoptée

2017-09-124 TAUX SALARIAL –ÉLECTIONS 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier et unanimement résolu d'assurer que les salaires versés dans le cadre des élections 2017 soient selon les barèmes ministériels parus dans la Gazette officielle du Québec à l'exception des cas où le salaire minimum n'est pas atteint afin d'assurer une rémunération minimale.

Adoptée

2017-09-125 PROGRAMMATION TECQ 2014-2018

Attendu que :

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets, secondé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier et unanimement résolu que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue

de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée

2017-09-126 IMPOSITION PÉNALITÉ

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Rose et unanimement résolu d'appliquer la pénalité de 1 200\$ par jour de dépassement de l'échéancier de construction pour le projet d'assainissement des eaux afin de couvrir les frais de surveillance et d'administration du projet d'assainissement des eaux. La direction générale est autorisée à prendre l'ensemble des mesures nécessaires pour s'assurer que les travaux et les réparations des déficiences soient effectués dans le respect du contrat d'exécution signé entre les parties.

Adoptée

**2017-09-127 OFFICIALISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE
TOPONYMIE DU CHEMIN DU BORD-DE-L'EAU DANS LE
NOUVEAU DÉVELOPPEMENT**

Il est proposé par madame la conseillère Thérèse Lemay, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier et unanimement résolu de faire officialiser par la commission de toponymie, le nouveau chemin domiciliaire portant le nom « chemin du Bord-de-l'Eau » et situé sur le lot 5 989 491, de la circonscription foncière de l'Abitibi. L'origine du nom est issue d'un projet de développement domiciliaire autour d'un rond-point en bordure des berges du Lac Figury.

Adoptée

**2017-09-128 CONTRAT D'ENTRETIEN ANNUEL AMÉNAGEMENTS
PAYSAGERS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Rose, secondé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets et unanimement résolu d'octroyer un contrat d'entretien annuel des aménagements paysagers de la municipalité à M. Guillaume Coste. Une rémunération basée sur un taux horaire de 100\$ l'heure plus les frais de déplacement, pour une dépense annuelle prévisible de 2 500\$.

Adoptée

2017-09-129 ENTENTE ANNUELLE D'ENTRETIEN DU CHEMIN DU LITHIUM

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu de reconduire l'entente avec la municipalité de La Corne au montant de 2 500\$ pour l'entretien annuel de la section du chemin du Lithium de la municipalité.

Adoptée

2017-09-130 RÉGIME ASSURANCE COLLECTIVE MUNICIPAL

Il est proposé par madame la conseillère Thérèse Lemay, secondé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier et unanimement résolu qu'une rencontre de gestion soit organisée par monsieur Mario Deschâtelets et les employés municipaux afin que la sélection des choix au régime demeure dans le respect du budget alloué et en consensus avec les employés concernés.

Adoptée

2017-09-131 SESSION MISE EN FORME

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, appuyé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu d'appuyer financièrement le groupe de citoyens, citoyennes qui prennent part à des sessions de mise en forme au sous-sol de l'église pour un montant de 120\$.

Adoptée

Le rapport budgétaire d'août 2017 a été déposé

2017-09-132 ADOPTION DES DÉPENSES

Il est proposé par madame la conseillère, Thérèse Lemay, appuyée par monsieur le conseiller, Réal Nolet et unanimement résolu d'adopter les dépenses du mois d'août 2017 et celles prévisibles de septembre 2017, en date de la séance du conseil.

Comptes fournisseurs payés en août 2017 pour un total de 50 198.36 \$

Versement par chèque C1700112 à C1700124

Paielement en ligne sécurisé L1700059 à L1700067

Paielement par transfert électronique P1700116 à P1700137

Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard de septembre 2017.

Comptes à payer en septembre 2017 en date du conseil pour un total de 65 851.30\$

Salaires payés en août 2017

D1700145 à D1700169 pour un montant total de 14 310.32\$

Salaires à payer en septembre 2017

D1700170 à D1700191 pour un montant total de 15 813.67\$ (incluant conseil)

P1700005 POUR UN MONTANT DE 802.19 \$

Adoptée

2017-09-133 LEVÉE

À 20h40, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu que la séance soit, et est levée.

Adoptée

Jacques Riopel, maire

Céline Dupras
Directrice générale et secrétaire-
trésorière